

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 333 Vœu relatif à l'information des propriétaires concernés par une servitude d'emplacement réservé-2013 DU 328.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le projet de PSMV prévoit de réserver des emplacements pour la création de logements sociaux sur certaines parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Considérant qu'une telle disposition reviendra à amoindrir unilatéralement la valeur de leur bien.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'informer ces propriétaires de l'existence de ce projet de manière particulière.

Sur proposition de Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Emmanuelle DAUVERGNE et des élus des groupes UMPPA et UDI,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris et l'Etat informent de manière spécifique les propriétaires privés visés par une servitude d'emplacement réservé au titre du PSMV du 7^e.